



FO tien bo ! 974

Traduction : FO tenir bon !

SOMMAIRE

Éditorial p.1
Actu « FO Fonction Publique État » p.2
Actu « FO Finances » p.3
Actu « FO DGFIP » p.4 et 5
Actu « FO DRFIP 974 » p.6

Trimestriel - mars 2019
numéro 1

Editorial



Cher(e) Camarade,

voici le 1^{er} numéro de l'année 2019 de notre journal local. La fin d'année 2018 a été marquée par les élections professionnelles qui ont eu lieu du 29 novembre au 6 décembre 2018.

Le dépouillement des votes s'est tenu le 7 décembre 2018 à Champ-Fleuri. La section locale tient à remercier toutes celles et tous ceux qui ont accordé leur confiance en votant pour **Force Ouvrière**.



Voici les résultats :
CTL : 2 sièges
CAP Inspecteurs : 0
CAP Contrôleurs : 1 siège
CAP Agents : 1siège

A une voix près, **FO** a perdu son siège en CAPLA, mais la section continuera de défendre cette catégorie d'agents avec des audiences auprès de la Direction comme elle l'a fait ces 4 dernières années.

Important : les agents de catégorie C devront choisir entre 2 OS dont **FO** pour être défendus, car désormais ce seront les deux seules OS à siéger en CAPL C, la CGT ayant perdu son siège.



Pour la 3^{ème} fois consécutive, **FO** reste à la 1^{ère} place dans la Fonction publique de l'Etat. Dans la Fonction publique Hospitalière, nous progressons à la 2^{ème} place au détriment de la CFDT et nous conservons la 3^{ème} place à la Fonction publique territoriale. Ce sont d'excellents résultats.

La baisse de participation devra en revanche être analysée et mise en concordance avec le nombre de voix exprimées, avant de tirer toutes conclusions hâtives.

Il nous paraît important de rappeler ces éléments factuels et incontestables, tant la presse a minimisé nos résultats. En effet, tout a été fait pour que l'on ne parle pas de ou très peu, comme si nos résultats dérangeaient ou décevaient ceux qui attendaient une éventuelle chute de notre organisation. Mais les déçus, les aigris et ceux qui souhaitent intégrer le syndicalisme dans l'appareil d'Etat peuvent être dépités : **FO Fonction publique** reste incontournable dans son secteur et continuera d'œuvrer pour un syndicalisme libre, indépendant et déterminé avec des revendications claires, partagées et votées par ses mandants !

Merci à tous ceux qui ont défendu ces valeurs en votant pour **Force Ouvrière** !

FO 1ère à la Fonction publique de l'État : une vraie victoire !

Fonction publique d'État

FO : UNE MOBILISATION MASSIVE À DEUX PAS DE MATIGNON

Face à la gravité de la situation, le 11 mars 2019 les fédérations de fonctionnaires Force Ouvrière ont organisé une réunion commune de leurs instances pour évoquer la situation générale et les projets du Gouvernement contre l'ensemble des fonctionnaires et services publics de l'Etat, de la Territoriale et de l' Hospitalière.

Elles affirment leur totale opposition au projet de loi de transformation de la fonction publique, outils de mise en œuvre des plans massifs de suppressions de postes dans le cadre d'action Publique 2022 et au projet de loi santé, élément du plan « ma santé 2022 ». Elles exigent le retrait de ces projets et l'ouverture immédiate de véritables négociations. Elles rappellent qu'elles revendiquent avec la Confédération **FO**, depuis des années, un débat de fond sur l'avenir des missions publiques, leur organisation et l'adéquation des moyens avec les besoins. Ce débat est indispensable pour sortir du dogme de réduction des dépenses publiques qui amène toujours les mêmes résultats : baisse des effectifs, gel des salaires, aggravation des conditions de travail, et un service rendu aux usagers de moindre qualité.

8 000 fonctionnaires **FO** des 3 Fonctions publiques et de toute la France, ont participé le 7 février à Paris à la manifestation nationale organisée à l'appel **FO** Fonction publique. Des agents des EHPAD, des finances publiques, des lycées et collèges, des infirmières, des territoriaux, des agents de la Poste et des télécommunications, des fonctionnaires de la pénitencière...



Concernant les salaires, **FO** Fonction publique a indiqué « qu'il n'était pas admissible qu'il y ait du clientélisme ».

L'octroi forcément bénéfique d'une prime à certains (policiers, agents des finances publiques) ne peut être satisfaisant.

Il faut « une prime pour tous les agents », ce qui ne fait pas oublier la revendication d'une augmentation générale du point d'indice (base de calcul de tous les salaires des agents publics). **FO** a ainsi demandé que « le Premier ministre s'engage à ouvrir des négociations ».



FO a aussi déploré le caractère modeste, au niveau du SMIC, de beaucoup de traitements indiciaires/ salaires d'agents publics. Cela met d'autant plus en lumière la nécessité d'augmenter le SMIC. **FO** "revendique un SMIC à 1450 euros net".



« Nous ne sommes pas une dépense ! »

Le secrétaire général de **FO** Yves Veyrier rappelait que salariés du public ou du privé « nous sommes tous confrontés aux mêmes attaques de nos droits ». Alors que la Fonction publique doit représenter une fierté et qu'elle porte haut les concepts républicains, notamment d'égalité et de fraternité, elle est critiquée, mise à mal dans son fonctionnement, ses missions et ses emplois.

Or « il faut que cesse le dénigrement, la lecture comptable envers la Fonction publique et ses agents. Ils ne sont pas une dépense ! Il n'est pas acceptable que les salaires des fonctionnaires voient leurs salaires bloqués et qu'ils soient écartés de la prime exceptionnelle ».



Tous dans l'action pour gagner !

Les conflits en cours à la Douane et à la DGFIP sont les révélateurs d'un profond malaise dans les services des ministères économiques et financiers. Ils font suite aux nombreuses réformes de ces dernières années où toutes les directions appliquent la même règle : « demander toujours plus aux agents, avec toujours moins de moyens ». Mais au-delà des réformes en cours à Bercy, c'est bien à une attaque sans précédent et généralisée contre l'ensemble des fonctionnaires qui est à l'œuvre.



Fonction publique :

LA PRÉCARITÉ EN MARCHÉ... !

Le secrétaire d'État à la Fonction publique a présenté l'avant-projet de loi de « Transformation de la Fonction publique ». Après lecture du projet de loi, FO y voit surtout la « destruction de la Fonction publique ».

L'article 3 du Statut général des fonctionnaires est clair : pour un emploi civil permanent, il faut recruter un fonctionnaire. Mais peu importe, pour le Secrétaire d'État, sur toutes les catégories, on pourrait dorénavant remplacer un fonctionnaire par un contractuel. Et encore, un contractuel précaire pour un contrat dit de projet de maximum 6 ans, non transformable en CDI. Voilà qui fait rêver !!!



Les articles 9 et 12 du projet de loi remettent en cause l'égalité de traitement des fonctionnaires en retirant les avis pour les mutations et promotions des compétences des CAP. **Les CHSCT seraient supprimées.** A l'heure des suppressions de poste et restructurations, le gouvernement portera la responsabilité de tous les risques psycho-sociaux qui en découleront. Enfin, les articles 24, 25 et 26 engagent une gestion RH comme dans le privé. Rupture conventionnelle pour les contractuels mais aussi, à titre expérimental, pour les fonctionnaires : incitation au départ vers le privé, et enfin, privatisation de missions.

De plus, si la mission était privatisée, il y aurait un transfert d'office du fonctionnaire sous contrat de droit privé.

Sans oublier les articles 16 et 20 qui prévoient de légiférer par ordonnances 11 thèmes supplémentaires comme la participation des employeurs à la protection sociale complémentaire ou l'organisation des instances médicales par exemple.

FO rappelle sa revendication de retrait de cet avant-projet de Loi. Elle s'engage pour combattre, à tous les niveaux et par tous les moyens, cette récession sans précédent pour les agents, les usagers, qui remet en cause l'égalité des droits et les valeurs républicaines.



Prélèvement à la Source



Pendant que le Ministre se félicite sur les réseaux sociaux, et sur les chaînes de télévision de la modernité de cette réforme du recouvrement de l'impôt, les collègues chargés de répondre aux questions des contribuables et de résoudre leurs problèmes vivent une réalité sensiblement moins idyllique.

Ainsi, des agents qui n'ont reçu que 2 jours de formation et dont ce n'est pas le métier se débattent avec des applications qui, à titre d'exemple et même si le problème a été rapidement résolu, ne permettent pas de mettre à jour la situation des retraités. Dans les centres de contact, la situation demeure très tendue, les contribuables mettant parfois de longues heures avant d'obtenir un décroché.



Contribuable en attente



Rien ne justifie que les personnels des finances publiques fassent les frais des suppressions massives d'emplois qui manquent cruellement aujourd'hui. De plus, si tout le monde fait de l'accueil, tout le monde doit percevoir la prime dont il est d'ailleurs urgent de revoir et le montant et le périmètre d'attribution. Les agents des Finances Publiques attendent de leur ministre la prise en compte réelle de leur investissement plutôt que des tweets d'auto-satisfaction.

Pour les agents en lien avec le PAS, la prime de 200 € a fait l'objet d'un versement sur la paye de février 2019. Il semblerait qu'il y ait des problèmes de recensement dans certains départements. Exemple : des collègues qui pensaient y prétendre se retrouvent non recensés par leur chef de service. Étant donné qu'un versement est également prévu pour fin mars, dans l'éventualité de problèmes rencontrés par des collègues, qu'ils se rapprochent de leur OS pour que les questions suivantes soient posées à leur Direction locale: Quelle est la raison pour laquelle ils n'ont pas été recensés par leur chef de service ? Une rectification sera-t-elle faite pour la paye de Mars ? Vérifiez vos bulletins de paie !



Si dans ton service et sur ton site tu veux rester,
Si le vrai Service public tu veux sauvegarder,
Si dans un DGFiPbus tu ne veux pas travailler,
Si de détachement d'office tu ne veux entendre parler,
Si ton Statut tu veux conserver,
Si ta rémunération tu veux augmenter,
Une bonne leçon à Dark Manin tu donneras



**Car EN GREVE
LE 28 MARS TU SERAS !**

Que la FOrcé soit avec toi !!

DARK MANIN

- EXTERMINE L'ACCUEIL PHYSIQUE
- DÉMANTÈLE LES SERVICES
- SUPPRIME LES EMPLOIS
- MENACE NOTRE STATUT
- SACRIFIE LA VALEUR DU POINT D'INDICE
- PRIVATISE LES MISSIONS

Liste d'aptitude de C en B

Quelques statistiques

	2017	2018	2019
Agent ayant vocation (plage d'appel statutaire)	23 554	22 402	19 913
Agents ayant postulé	5 236	4 684	4 616
Agents classés excellents	757	739	579
Agents promus	546	550	400



Le volume total de promotion pour l'année 2019 est de 400 agents. Il est réduit d'un tiers par rapport à celui de 2018, le recrutement statutaire étant déterminé par le volume de recrutement total en B.

Toutefois les chiffres sont alarmants si nous comparons les 400 promus de 2019 aux 1 868 promus en 2012.

Pour votre totale information :

- Seuls 4 agents promus ont moins de 40 ans. Le plus jeune promu est né en novembre 1981.
- La moyenne d'âge de la promotion se situe entre 51 et 55 ans.

Le dernier agent promu en ancienneté est AAP2 – 5^{ème} échelon avec une prise de rang en décembre 2018.

Au projet la répartition des agents inscrits par tranche d'âge s'établit comme suit :

LES ÉLUS F.O.-DGFIP ont de vives inquiétudes sur les critères de sélection des années à venir lorsque seules les appréciations littérales et les « transcodifications » du tableau synoptique subsisteront.

Tranche d'âge Au 31/12/2019	Total	%
39 ans et moins	4	1,04%
40-44 ans	41	10,68%
45-50 ans	115	29,95%
51-55 ans	105	27,34%
56-60 ans	100	26,04%
61 ans et plus	19	4,95%
Total	384	100,00%

Agences comptables et hospitalières :

POINT SUR LES CANDIDATURES

La DGFIP a informé les syndicats, dans un récent courriel que plus d'une trentaine de collectivités avaient exprimé leur intérêt pour les agences comptables.

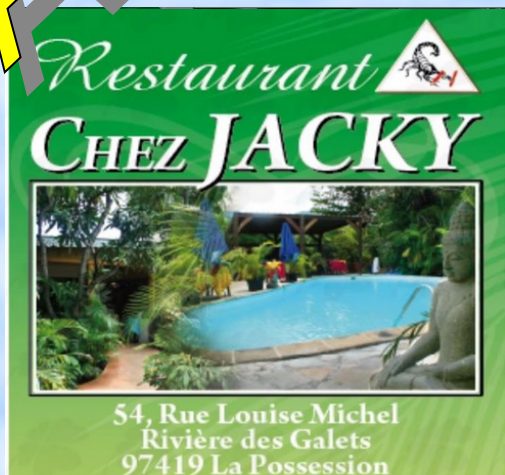
Sans préjuger de nouvelles candidatures d'ici au 31 mars 2019 (date limite de dépôt du dossier pour un démarrage au 1^{er} janvier 2020), une seule collectivité avait formalisé sa demande de délégation dans les formes attendues :

il s'agit de la ville d'Hyères (83).

Il nous paraissait important de porter ces informations à la connaissance du réseau!
Cette expérimentation est mortifère pour la mission SPL/hospitalier et pour les agents de tous grades.



ACTU



AG ! AG ! AG ! AG ! AG ! AG ! AG ! AG !

Si ce n'est pas déjà fait, il est temps de t'inscrire à notre Assemblée Générale qui aura lieu le 18 avril 2019 au restaurant chez Jacky à la Possession à partir de 9h00.

Pour plus d'infos, clique sur le lien ci-dessous : <https://www.fo-dgfip-sd.fr/974/spip.php?article419>

N'hésite pas à poser dès maintenant ton autorisation d'absence dans SIRHIUS !!!



Dates à retenir :

Projet Mutation C : 08/04/2019
Projet Mutation B : 06/05/2019
Projet Mutation A : 07/05/2019

Prélèvement à la source- Ce qui change pour les cotisations syndicales



La réduction d'impôt est-elle supprimée en 2019 ?

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est uniquement un changement dans le mode de collecte de l'impôt. Ainsi, les réductions d'impôts liées aux cotisations syndicales sont maintenues.

Si, en 2018, vous avez rempli une déclaration de revenus en précisant le montant de votre cotisation syndicale de l'année précédente (2017), soit 100 €, votre impôt a été réduit de 66 €.

Quand cette réduction profitera-t-elle aux adhérents d'une organisation syndicale en 2019 ?

Dès le mois de janvier, en se basant sur la déclaration effectuée en mai 2018, la DGFIP va vous verser un acompte 60 % de la réduction de 66 € = 39,60 € arrondi à 40 €. On part du principe que vous avez renouvelé votre cotisation pour le même montant que l'année précédente.

C'est en mai 2019, au moment de remplir votre déclaration de revenus 2018, au vu de l'attestation fiscale délivrée par le trésorier de votre syndicat, que vous mentionnerez le montant exact de votre cotisation.

En fin d'été, vous percevrez le solde de votre réduction fiscale, si la cotisation est identique ou supérieure à l'année précédente.

Que se passe-t-il pour les nouveaux adhérents ?

Après avoir intégré dans votre déclaration de revenus établie en mai 2019, vous percevrez l'intégralité de la réduction fiscale à réception de votre avis d'imposition définitif, à l'été 2019.

Que se passe-t-il si vous n'avez pas réglé votre cotisation ?

Vous devrez rembourser l'acompte perçu en janvier !

Mode d'emploi

En 2018, vous avez une cotisation de 100 €, vous avez droit à une déduction de 66 € du montant de votre impôt sur les revenus 2018, qui est par exemple de 900 €. L'impôt sur les revenus 2018 calculé serait donc de $900 - 66 = 834$ €.

Cet impôt normalement dû au titre des revenus non exceptionnels perçus en 2018 sera annulé, mais vous bénéficiez du remboursement des crédits d'impôt.

Les prélèvements effectués en 2019 concernent l'impôt sur les revenus 2019.

Pour les salaires, pour l'emploi, pour le respect
Rejoignez Force Ouvrière !



Conception (illustrations / textes)
N. JUSTOME

Alors n'hésite pas à prendre ta cotisation à FO en cliquant [ici](#)